

Règlement intérieur du vide-greniers du 20 septembre 2026

Article 1 : Le vide-greniers du dimanche 20 septembre 2026 est organisé par l'USC et se déroulera en plein air sur le parking du complexe René LACROIX. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'USC. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers, et non aux professionnels. L'ouverture au public se fera de 8h30 à 18h00.

Article 3 : Pour bénéficier d'un emplacement de 3 x 2 m (sans voiture), une inscription de 5.00 € devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire d'inscription.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 5 : Pour des raisons de sécurité, l'accès aux voitures est strictement interdit sur la place de 8h30 à 18h00. Les exposants pourront de 7h00 à 8h30 et après 18h00 accéder à la place en voiture pour déposer et reprendre leurs effets personnels.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 7 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 8 : En cas d'arrêté, les droits d'inscription vous sont remboursés.

Article 9 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.



L'Union Sportive Corps-Nuds

Règlement intérieur du vide-greniers du 20 septembre 2026

Article 1 : Le vide-greniers du dimanche 20 septembre 2026 est organisé par l'USC et se déroulera en plein air sur le parking du complexe René LACROIX. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'USC. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers, et non aux professionnels. L'ouverture au public se fera de 8h30 à 18h00.

Article 3 : Pour bénéficier d'un emplacement de 3 x 2 m (sans voiture), une inscription de 5.00 € devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire d'inscription.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 5 : Pour des raisons de sécurité, l'accès aux voitures est strictement interdit sur la place de 8h30 à 18h00. Les exposants pourront de 7h00 à 8h30 et après 18h00 accéder à la place en voiture pour déposer et reprendre leurs effets personnels.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 7 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 8 : En cas d'arrêté, les droits d'inscription vous sont remboursés.

Article 9 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.



L'Union Sportive Corps-Nuds

VIDE GRENIERS du 20 SEPTEMBRE 2026

Document à envoyer ou à déposer dûment rempli et accompagné obligatoirement du règlement (à l'ordre de l'USC) pour prise en compte de l'inscription à :

- **Pierre BIGOT**, 16 rue Maurice Letort, 35150 Corps-Nuds.
@ : pierre.bigot286@orange.fr / Tel : 02.99.44.11.91
- **Solange PIEL**, 9 parvis de l'église, 35150 Corps-Nuds.
@ : solangepiel@yahoo.fr / Tel : 02.99.44.19.56

N.B. : Sans nouvelle de notre part, l'inscription sera définitive. Aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription sur place est possible, sous réserve de disponibilités.

L'installation se fait à partir de 7h00 et jusqu'à 8h30.

Coordonnées :

Nom : Prénom :
Adresse complète :
..... Ville :
Tél :

Nombre d'emplacements (3m par 2m) :X 5,00 € = €

Participe au « Vide Grenier » organisé par l'Union Sportive Cornusienne à Corps-Nuds (complexe René LACROIX) et certifie :

- Que les objets exposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente.
- Qu'il (elle) n'a pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- Et s'engage à ne proposer à la vente ni denrées alimentaires, ni animaux vivants.

Pièce d'identité en cours de validité :

Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

N° de la pièce d'identité : Signature :

Délivrée le :

Par :

Fait à le

L'USC s'engage à ne pas conserver ces informations à l'issue de la manifestation

Ne pas jeter sur la voie publique

VIDE GRENIERS du 20 SEPTEMBRE 2026

Document à envoyer ou à déposer dûment rempli et accompagné obligatoirement du règlement (à l'ordre de l'USC) pour prise en compte de l'inscription à :

- **Pierre BIGOT**, 16 rue Maurice Letort, 35150 Corps-Nuds.
@ : pierre.bigot286@orange.fr / Tel : 02.99.44.11.91
- **Solange PIEL**, 9 parvis de l'église, 35150 Corps-Nuds.
@ : solangepiel@yahoo.fr / Tel : 02.99.44.19.56

N.B. : Sans nouvelle de notre part, l'inscription sera définitive. Aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription sur place est possible, sous réserve de disponibilités.

L'installation se fait à partir de 7h00 et jusqu'à 8h30.

Coordonnées :

Nom : Prénom :
Adresse complète :
..... Ville :
Tél :

Nombre d'emplacements (3m par 2m) :X 5,00 € = €

Participe au « Vide Grenier » organisé par l'Union Sportive Cornusienne à Corps-Nuds (complexe René LACROIX) et certifie :

- Que les objets exposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente.
- Qu'il (elle) n'a pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- Et s'engage à ne proposer à la vente ni denrées alimentaires, ni animaux vivants.

Pièce d'identité en cours de validité :

Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

N° de la pièce d'identité : Signature :

Délivrée le :

Par :

Fait à le

L'USC s'engage à ne pas conserver ces informations à l'issue de la manifestation

Ne pas jeter sur la voie publique

